



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 25/11/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Jean-Marc STERNE – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS – Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CDM

Match N° 53407743 PARIS 13 ATLETICO / CASTANHEIRA D1 du 23/11/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 21/12/25.

Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.

ANCIENS

Match N° 53406806 MACCABI PARIS 2 / PETITS ANGES D1 du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 53406802 ES PARIS 13 / MINHOTOS anciens D1 du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 53407200 PETITS ANGES 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 D2.A du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 53407381 NICOLAITE CHAILLOT /CA PARIS D2.B du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 53407383 VASCO DE GAMA / ES PARIS 13.2 D2.B du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

Match N° 53407559 CA DOUEIEME / FC GUYANE D2.C du 23/11/25

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe les rencontres au 21/12/25.

Courriel de PARIS SUISSE du 19/11/25 déclarant forfait général de leur équipe 2 en D2.C

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de Paris Suisse US après la publication des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

SENIORS FEMININES

Reprise du dossier PV du 18/11/25

Match N° 54936453 COURONNES 2 / RC PARIS 18 D1 du 08/11/25

Lecture du rapport de l'arbitre, FMI effectuée normalement, le score est de 1/1, pas de sanctions disciplinaires.

La commission entérine le score de parité 1/1 et demande aux deux clubs la composition de leur équipe pour le lundi 24/11/25 à 17H (délai de rigueur) contenu de l'échec de la transmission.

la commission prend acte des compositions des 2 équipes.

Composition du RC PARIS 18

1-9605453433 Hervy Amandine
 2-2548488434 Ikheteah Lynsia
 3-2543834059Ait Hssaien Rizlane
 4-9605322971Beljattou Amelie
 5-9605328616Berry Majada
 6-9605323748Camara Fatumata
 7-2546762081Diakite Mama
 8-9605378415Kemmache Anya
 9- 9605322961Konate Henda
 10- 9602897706Sall Binta
 11-2546043201Traore Soubourou

Composition De COURONNES

1. 2546456536 THIA TUE KING YN Gladys	ÉDUCATEUR Responsable : 2546212359 SAINVAL ISMAY
2. 2547830266 GALITZINE Vanda	Adjoint : 2378035631 NEGROBAR STÉPHANE
3. 9602965632 JOUBLE Marie	
4. 9604737798 MAPE DZUKAM Joyce	
5. 9605118590 SMAILI Chaima	
6. 9603951671 FOUCAULT Chloé	
7. 9604078604 LINK Laura	
8. 9602961469 LESPINE Elisa	
9. 9605387488 HAENDLER Miriam	
10. 2545419553 VINET Manon	
11. 2546535791 DUFAUX Clarisse	
12. 2548091831 SAINTE ROSE FRANCHIN Alais	
13. 9605147813 COUTAUX Agathe	

Match N° 54936432 RC PARIS 18 / OL MONTMARTRE D1 du 22/11/25

Lecture de la FMI, et rapport de l'arbitre match non joué au motif : port de voiles et casques non autorisés par plusieurs joueuses du RC PARIS 18.

L'équipe du Racing Club 18 n'a pas pu aligner avant le match huit joueuses ayant une tenue conforme aux règlements et le coup d'envoi de la partie n'a pas pu être réalisé. La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe du Racing Club 18 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

JEUNES**U 14****Match N° 53408667 PITRAY OLIER / PUC 3 D2.B du 22/11/25.**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match arrêté à 83° au motif suite au refus de l'équipe visiteuse (PUC 3) de poursuivre le match, sur décision explicite de son entraîneur.

Lecture du rapport de l'éducateur du PUC qui ni les faits et qu'après envahissement du terrain c'est par mesure de sécurité qu'il a retiré ses joueurs en contestant le temps réglementaire donné par M. l'arbitre.

M. l'arbitre est très clair dans son rapport : il n'y a pas eu envahissement de terrain mais la célébration d'un but de Pitray Olier par quelques supporters et qu'il a très bien géré mais le coach de l'équipe du PUC a manifesté sa désapprobation de son arbitrage et a décidé de quitter le terrain jugeant que le temps réglementaire était écoulé.

La commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe 3 du PUC pour en reporter le gain à l'équipe de Pitray Olier (3pts, 2buts) et transmets à la commission de discipline pour les faits d'après-match.

Match N° 53409128 PITRAY OLIER 2 / PETITS ANGES 3 D4.A du 22/11/25

Lecture du rapport de l'arbitre le match a eu lieu sur un score de 10/2 en faveur de PITRAY OLIER 2 l'éducateur de PETITS ANGES est parti sans signer la FMI.

La commission précise que la clôture de la FMI est possible en mettant absent à la place de la signature d'après-match et entériner le score de 10/2 en faveur de l'équipe 2 de Pitray Olier.

Match N° 53409599 NICOLAITE CHAILLOT 3 / AF PARIS 18.2 D4.B du 22/11/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de l'équipe de AF PARIS 18.2.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} Forfait) à l'équipe 2 de l'AF Paris 18 et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Match N° 53432892 ES PARISIENNE 3 / CFFP 2 D4.C du 08/11/25

Match non joué au motif : Absence de l'équipe du CFFP 2.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Le club de l'Es Parisienne n'était pas dispensé d'établir la FMI ou de signaler le motif de son non-établissement et fournir la composition de son équipe. En conséquence la commission lui inflige une amende de (14 X 8 €) pour licences manquantes.

Match N° 53409691 CFFP 2 / SALESIENNE 4 D4.C du 22/11/25.

Courriel de la SALESIENNE du 25/11/25 signalant que la rencontre n'a pas eu lieu au motif : Absence de l'équipe du CFFP 2.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 100 € (Cf. annexe financière)

U 16**Match N° 53406929 CFFP / CA PARIS D2 A du 23/11/25**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de l'équipe du CFFP.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} Forfait) à l'équipe du CFFP et lui inflige une amende de 40 €.

Le CFFP devait avoir un dirigeant sur place pour accueillir les officiels et établir la FMI même s'il n'avait pas de joueurs à aligner. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à sa charge et son compte sera débité de 48€50 plus 50€ d'amende. Le district se chargera d'indemniser le déplacement de l'arbitre désigné.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt - 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2^{ème} et dernier appel

53404715 CAMILLEENNE / PARIS 13 ATLETICO 3 seniors D1 du 22/11/25

54916154 ESP 19 .3 / ESP 19.4 criterium +45 ans du 23/11/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)

Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)

JS Paris 10 (PV du 16/09/25)

Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)

PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)

ES Paris (PV du 23/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)

Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV (PV du 14/10/25)

CFPP 2 (PV du 25/11/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

Coupe 75 SENIORS

3^{ème} tour le 29&30/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe U14

2^{ème} tour le 29/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/8 de finale le 24/02/26 – tirage le 13/01/26

Coupe SENIORS Amitié

1/8 de finale le 30/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

Coupe U14 amitié

1/8 de finale le 29/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 24/02/26 – tirage le 13/01/26

Coupe séniors Féminines

1^{er} tour le 03/01/26 – tirage le 09/12/25

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage le 20/01/26

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM

1^{er} tour le 29/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 11/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe Anciens

3^{ème} tour le 30/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage le 09/12/25

Coupe CDM

1^{er} tour le 30/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe U20

1^{er} tour le 09/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe U18

3^{ème} tour le 30/11/25 – tirage effectué le 04/11/25

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe U17

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage 09/12/25

Coupe U16

1/8 de finale le 09&16/11/25 – tirage effectué le 28/10/25

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

Coupe U16 amitié

1/8 de finale le 30/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage le 16/12/25

Coupe U15

1/8 de finale le 22&29/11/25 – tirage effectué le 21/10/25

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage le 06/01/26